

SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n°36/2025

Séance du 17 décembre 2025 – 9h30

RECRUTEMENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE A ROCHEFORT

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre, à 9h30, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 8 décembre 2025, sous la présidence de Monsieur Rémi JUSTINIEN, Président.

Membres présents :

Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUÉGAN, Stéphane TRIFILETTI, Richard GUERIT, Margarita SOLA, Région Nouvelle Aquitaine ;
Anne BRACHET, Conseil Départemental de la Charente-Maritime
Thierry LESSAUVAGE, Ville de ROCHEFORT
Denis ROUYER, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan
Bruno BESSAGUET, UNIMA

Membres excusés :

Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Région Nouvelle Aquitaine
Jean PROU, Conseil Départemental de la Charente-Maritime (pouvoir à Anne BRACHET)
Alain BURNET, Ville de Rochefort

Membre absent :

Luc SERVANT, Chambre Interdépartementale de l'Agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres

Contexte

Une apprentie en communication a été recrutée en septembre 2024. Son contrat d'apprentissage a été prolongée jusqu'au 31 octobre 2025. Elle a poursuivi ses missions par un contrat de deux mois (sur décembre et janvier). Il est envisagé de lui proposer de poursuivre ses missions dans le cadre d'un contrat d'accroissement temporaire d'activité pour une période de 10 mois.

Intitulé du poste : chargé(e) de communication

Descriptif du poste

Ses missions sont :

- Élaborer des supports d'information et de communication : brochures institutionnelles, posts réseaux sociaux ;
- Créer des invitations, des affiches, ... ;
- Accompagner les services dans l'élaboration des messages de communication ;
- Participer à la stratégie de communication de la collectivité ;
- Elaborer des plans de communication, définir les outils, les supports (numériques, imprimés, affichages, expositions, ...) ;
- Accompagner les opérations événementielles, adapter la communication à la stratégie du projet, mettre en place des actions permettant d'atteindre les objectifs fixés ;
- Coordonner les opérations de communication digitale : e-mailing, site institutionnel, newsletter, réseaux sociaux ;
- Être force de proposition dans l'organisation des évènements ;

Profil recherché

Formation supérieure en communication ou journalisme

Technicité et compétences indispensables :

- Maîtrise de l'écriture journalistique (print et web), des principaux langages de la communication.
- Connaissance indispensable de la chaîne graphique et des logiciels PAO.
- Maîtrise des outils bureautiques (Pack Microsoft Office, Libre Office).
- Maîtrise des techniques et outils de communication digitale et de diffusion (mailings, fichiers, emarketing).
- Bonne connaissance de l'environnement territorial

Le poste sera créé pour une période de 10 mois (du 1^{er} février au 30 novembre 2026), à temps non complet de 28h par semaine et la rémunération sera calculée sur la base de l'indice brut 395, majoré 444 de la fonction publique.

L'emploi sera pourvu par le recrutement d'un agent non titulaire en application des dispositions de l'article L332-23 du Code général de la fonction publique qui permet le recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois par période de 18 mois.

Décision du comité syndical

Après délibération, les membres du comité syndical décident :

- De recruter un agent contractuel selon les conditions énumérées ci-dessus ;
- D'individualiser les crédits nécessaires ;
- D'autoriser le Président à signer les documents et à conduire les démarches nécessaires.

Nombre de membres :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

Votes :

Pour : 16

Contre : 0

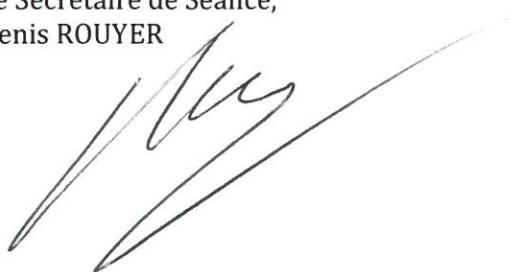
Abstentions : 0

Pour extrait conforme,

Le Président,
Rémi JUSTINIEN



Le Secrétaire de Séance,
Denis ROUYER



**TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ**

Sous le N° 017-251710398-2025 ----

**Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : _ / _ / 2025**